



European Association for Aquatic Mammals

Devoted to marine mammal
conservation since 1972.

Communiqué de presse

Le rôle de conservation des institutions zoologiques ne doit pas être sacrifié sur l'autel de l'instrumentalisation politique

A Bruxelles, vendredi 15 janvier 2021.

L'Association européenne pour les mammifères aquatiques (EAAM) exprime sa vive inquiétude et son désaccord avec certaines dispositions de la proposition de loi n°3661, déposée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 2020 pour lutter contre la maltraitance des animaux. Par-delà le fait qu'aucun cétacé hébergé en institution zoologique française ne fasse l'objet d'un quelconque abus, l'article 12 de la proposition de loi prévoit le retrait des cétacés (dauphins et orques) de leurs foyers dans un délai de quelques années et interdira leur reproduction naturelle. Ces dispositions non seulement ne prennent pas en considération les implications de telles mesures sur le bien-être des animaux concernés, mais compromettent gravement les importantes missions scientifiques et éducatives des institutions zoologiques.

Si les avis divergent quant à la présence d'espèces charismatiques dans les institutions zoologiques, la question mérite néanmoins un véritable débat public, mené de manière posée et constructive. Malheureusement, le gouvernement a immédiatement engagé la procédure accélérée pour l'examen de ce texte, le limitant à une lecture dans les deux chambres parlementaires. Cette manœuvre procédurale risque de conduire à un débat parlementaire incomplet, reléguant le Parlement à une chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales prises sans consultation.

Les arguments parcellaires voire même trompeurs relayés par quelques opposants à la présence de cétacés dans les zoos sont basés sur une conception datée de ce que sont aujourd'hui les "delphinariums". L'EAAM est en total accord pour dire que les animaux sauvages n'ont pas vocation à être utilisés à fin de divertissement et que toute installation de mauvaise qualité qui ne répondrait pas aux exigences de leur bien-être devrait être immédiatement fermée.

En revanche, les institutions zoologiques qui participent pleinement aux missions de conservation, de recherche et d'éducation tout en garantissant le bien-être des animaux, doivent rester ouvertes et concentrer leur action à la conservation des espèces dans la nature.

Dans ce contexte, l'EAAM recommande vivement de :

- Maintenir les dauphins hébergés dans les parcs marins français existants qui répondent à des normes strictes et aux meilleures pratiques professionnelles en matière de bien-être animal pour assurer des missions de conservation, d'éducation et de recherche ;
- Permettre aux employés de ces institutions de conserver leur emploi et d'accomplir leurs missions de conservation, de recherche et d'éducation ;
- Maintenir la possibilité d'observer de près et en toute sécurité les animaux hébergés dans les institutions zoologiques afin de développer des liens entre l'homme et l'animal



European Association for Aquatic Mammals

et d'encourager un changement de comportement pour mieux prendre en compte la protection de l'environnement.

Devoted to marine mammal
conservation since 1972.

Pour contribuer à cet important débat, l'EAAM publie aujourd'hui un ouvrage en ligne intitulé : « *Le débat sur la protection des cétacés : s'unir pour une cause commune ?* ». Dans cette publication, l'EAAM présente plusieurs études de cas pertinentes au sujet de propositions visant à transférer les animaux hébergés dans les zoos vers des sanctuaires marins. Ces éléments se fondent sur des données scientifiques examinées par des pairs, proposant une voie à suivre dans l'intérêt de la conservation des cétacés et répondant de façon objective à des allégations infondées ou trompeuses régulièrement relayées.

À propos de l'EAAM

L'Association européenne pour les mammifères aquatiques (EAAM) a été fondée en 1972. La mission de l'EAAM est le bien-être et la protection des mammifères marins par la recherche, les bonnes pratiques vétérinaires, la formation, l'éducation, la conservation, la gestion et toutes les activités associées. Les membres de l'EAAM comprennent des vétérinaires, des biologistes, des directeurs et des gestionnaires de zoos et de parcs marins, des éthologues et des zootechniciens, des étudiants et d'autres personnes qui se consacrent au bien-être et à la conservation in situ et ex situ des mammifères marins.